



• CAB •

Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

## ARGUMENTAIRE EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA REGLEMENTATION « CUIVRE » ACTUELLE

*Note rédigée par Nathalie Dallemagne, Sébastien Bonduau, le 23 Mars 2016*

### Contexte :

1. GreenPeace, spécifiquement l'antenne allemande fait pression depuis plusieurs années pour la suppression totale du cuivre en agriculture. Le compromis allemand : diminuer la dose à 3 kg/ha/an. (*Georg Meisner – Enseignant-chercheur en viticulture Université de Geisenheim*).
2. Cette volonté de GreenPeace et l'action allemande qui en découle n'est pas basée sur des raisons scientifiques connues.
3. Cette dose limite de cuivre étant impossible à tenir en viticulture, ils ont autorisé l'utilisation en Bio d'un produit de synthèse, le **phosphonate**. Produit qui entraîne des résidus dans les vins (→ *étude ITAB*)
4. Aujourd'hui les phosphonates sont classés en produit phytosanitaire et ne peuvent donc plus être utilisés en Bio. L'Europe les oblige à s'aligner. Les allemands ne veulent pas revenir sur leur limitation de la dose de cuivre, et demandent que l'Europe autorise les phosphonates.
5. Le Cuivre a un comportement proche des « éléments traces métalliques » ou « métaux lourds » mais il est aussi un oligo élément indispensable à la vie et à la photosynthèse. La vigne a besoin de 1,4 kg/ha/an.
6. **L'étude Efssa** sur laquelle s'appuie l'ANSES est une synthèse bibliographique et non une étude scientifique. Synthèse avec beaucoup d'hypothèses et de questions utilisées aujourd'hui comme vérité : la toxicité du cuivre sur les vers de terre et sur les oiseaux, de même que dans le sol ne sont non seulement pas prouvées, mais le contraire l'est !

### Les enjeux :

- Arrêt des conversions en viticulture biologique
- Déconversion dans les vignobles océaniques et du nord de la France
- Dévalorisation de la Bio au niveau qualitatif les années à forte pression maladie (soit 3 années sur 5 → *Dossier ITAB IFV « argumentaire pour le maintien d'une dose de cuivre efficace »*)
- Dévalorisation de la Bio si des produits de synthèse sont autorisés et ayant pour conséquence des résidus dans le produit final (→ *étude ITAB*)
- Perte de la confiance du consommateur dans le label Bio et donc forte chute de la consommation des produits Bio.

### **Le cuivre à la dose de 6kg/ha/an lissés sur 5 ans ne met pas en danger la pérennité des sols. Les preuves scientifiques sont :**

- **Le vers de terre** est toujours plus présent en quantité et en diversité dans les sols biologiques que dans les sols conventionnels. → *Etude du Fibl – comparaison pendant 20 ans sur des terres conduites simultanément en conventionnel (en lutte raisonnée), en biologique et en biodynamique.*

---

**Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire**

9, rue André Brouard - CS 70510 - 49105 ANGERS Cedex 02

T : 02-41-18-61-40 F : 02-41-18-61-41

M : cab@biopaysdelaloire.fr W : www.biopaysdelaloire.fr



• CAB •

Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

- **Les oiseaux** sont toujours beaucoup plus présents sur les parcelles biologiques que sur les parcelles conventionnelles. → *Ligue de Protection des Oiseaux*

- **Les sols** ne sont pas intoxiqués par le cuivre apporté par l'agriculture aux doses actuelles (6kg/ha en moyenne sur 5 ans contre 40 à 50 kg avant l'agriculture chimique. Aujourd'hui, un vigneron conventionnel peut utiliser facilement 12 kg/ha/an avec seulement un à 3 traitements). → *thèse d'Aline Navel 2012 – Distribution, spéciation, impact et transfert du cuivre dans un sol sous vigne*

**Une norme européenne** fixe la dose maxi de cuivre métal dans le sol à 150 mg/ha. → *Six sols viticoles bio en Pays de la Loire (région à forte pression mildiou) analysés : de 28 à 80 mg/ha de cuivre métal. La parcelle avec la plus haute teneur en cuivre est la parcelle la plus récemment convertie.*

**Le cuivre n'est pas toxique pour l'utilisateur**, ce qui fait exception dans le monde des produits phytosanitaires → *synthèse bibliographique de l'EFSSA et de la Taskforce.*

**Le cuivre est un excellent fongicide non toxique** pour l'être humain. → *il est utilisé pour les canalisations d'eau garantissant ainsi l'état sanitaire de l'eau. Aux USA elle est autorisée à revendiquer des propriétés sanitaires. Il est utilisé en médecine.*

**Les essais de l'ANSES** ne répondent pas aux protocoles des études scientifiques et ne permettent donc pas de répondre à la question posée.

- il n'y a pas d'étude systémique sur le cuivre et l'avifaune, le bruant jaune n'est pas recensé parmi les oiseaux fréquentant les vignes → *Ligue de Protection des Oiseaux*

- la concentration interne (du corps de l'oiseau) en Cuivre, n'est pas corrélée avec la concentration externe (le milieu, par ex. le sol). → *Ligue de Protection des Oiseaux*

- au niveau des bactéries, les études portent sur des doses de 16 à 48 kg de Cuivre par ha et par an et démontre l'adaptabilité du monde microbien au Cuivre. → → *thèse d'Aline Navel 2012 – Distribution, spéciation, impact et transfert du cuivre dans un sol sous vigne*

L'étude de l'Anses montre un certain rôle du Cuivre et ex situ une différence entre 4 et 8 kg. Toutefois, toutes les études ont démontré **une plus grande présence de lombric dans les sols bio** (+30 à 40%). Toute pratique agricole a une incidence sur le milieu le labour, le griffage, l'emploi de produits phyto. → *Etude du Fibl – comparaison pendant 20 ans sur des terres conduites simultanément en conventionnel (en lutte raisonnée), en biologique et en biodynamique*

Donc à partir de toutes ces connaissances scientifiques qui prouvent que le cuivre n'est pas toxique ni pour l'humain, ni pour l'environnement, **le principe de précaution ne peut être invoqué.**

## « Le cuivre et l'agriculture »

**I- Le cuivre** sous forme de sulfate, d'oxyde, d'hydroxyde, reste la **seule solution efficace** pour lutter contre le mildiou principalement mais beaucoup d'autres maladies également. → *Dossier ITAB IFV « argumentaire pour le maintien d'une dose de cuivre efficace » et dossiers techniques ;*

---

**Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire**

9, rue André Brouard - CS 70510 - 49105 ANGERS Cedex 02

T : 02-41-18-61-40 F : 02-41-18-61-41

M : cab@biopaysdelaloire.fr W : www.biopaysdelaloire.fr



Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

*études de la CA Gironde et Rhône ; « les plantes malades des pesticides » de Francis Chaboussou (chercheur INRA)*

**II- Le lissage permet une réduction des doses de cuivre efficaces** sans le couperet d'une dose annuelle cela permet l'adaptation aux conditions climatiques et cela rend le vigneron responsable de ses choix, il n'agit pas par automatisme. → *les bulletins techniques destinés aux agriculteurs Bio les amènent à réfléchir mais ne leur fournissent pas de recette toute faite !*

**III- Nous devons tenir compte de la technicité des vignerons**, les jeunes convertis ne peuvent avoir les acquis des vieux de la bio, il faut leur laisser une marge de manœuvre potentielle pour assurer la pérennité de leur entreprise.

**Donc le modèle présenté par l'ANSES comparant les doses de 4 kg/ha/an et de 8 kg/ha/an ne prouve en rien que le modèle à 4kg/ha/an soit meilleur alors que cela supprimerait la viticulture biologique, notamment le vignoble océanique et du nord de la France. Ce qui nous mènerait à l'inverse des objectifs du gouvernement « 20% de Bio en 2020. »** → *Dossier ITAB IFV « argumentaire pour le maintien d'une dose de cuivre efficace »*

## « EN CONCLUSION »

Les dossiers de l'EFSSA et de l'ANSES **n'ont aucune argumentation prouvant la toxicité du cuivre à la dose de 6kg/ha/an lissée sur 5 ans**. De nombreuses études scientifiques citées ici démontrent le contraire.

**Cette modification engendrerait arrêt des conversions, déconversions** et dévaloriserait l'image de la bio auprès des consommateurs car cette baisse de dose de cuivre est un prétexte pour négocier l'autorisation de produits de synthèse en agriculture biologique.

D'une manière globale, **le modèle biologique est un modèle écologique et peu pollueur comparativement au modèle conventionnel**. Le sujet du cuivre ne peut être étudié séparément, c'est la globalité du système écologique qui est révélateur de la réalité. **Soyons cohérent, c'est aussi une des caractéristiques des « vraies » études scientifiques, prenons une approche holistique.**

Donc, **les études futures** ne peuvent entrer en considération pour une décision actuelle. Il faut attendre les résultats scientifiques puis former les agriculteurs aux nouvelles connaissances et pratiques avant de diminuer les doses de cuivre.

Entreprenez des travaux pour de véritables alternatives : **la phytothérapie, l'aromathérapie**. Notons ici une liberté que l'on veut nous spolier : voir la position de la CEE sur les huiles essentielles.

---

**Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire**

9, rue André Brouard - CS 70510 - 49105 ANGERS Cedex 02

T : 02-41-18-61-40 F : 02-41-18-61-41

M : cab@biopaysdelaloire.fr W : www.biopaysdelaloire.fr



• CAB •

Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

***Retrouvez cette fiche « Argumentaire en faveur de la réglementation Cuivre » et le dossier d'étude complet de l'ITAB (en bas de page) sur***

***[http://www.biopaysdelaloire.fr/html/index.php?id\\_repertoire=145&pere=130](http://www.biopaysdelaloire.fr/html/index.php?id_repertoire=145&pere=130)***

---

**Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire**

9, rue André Brouard - CS 70510 - 49105 ANGERS Cedex 02

T : 02-41-18-61-40 F : 02-41-18-61-41

M : cab@biopaysdelaloire.fr W : www.biopaysdelaloire.fr